

## Délégation socialiste française

## Drames en Méditerranée : le Parlement veut une réponse globale

Strasbourg – mercredi 29 avril 2015 - <http://www.deputes-socialistes.eu/?p=11183>

Un débat tendu sur les récentes tragédies en Méditerranée a eu lieu aujourd'hui au Parlement européen en présence des Présidents de la Commission et du Conseil, **Jean-Claude Juncker** et **Donald Tusk** ; il a permis de voir la claire différence entre les priorités des trois institutions. Le Conseil veut concentrer son action sur la lutte contre les trafiquants. La Commission et le Parlement sont convaincus que l'urgence est à la recherche et au sauvetage des migrants.

À l'issue du débat, le Parlement a adopté une résolution qui aborde bien d'autres aspects de ce sujet sensible et complexe. La résolution s'inspire heureusement des propositions que nous avons entre autres développées dans deux communications la semaine dernière (« [Naufrages en Méditerranée : nous devons tous agir pour une nouvelle politique migratoire](#) » ; « [Conseil européen sur les migrations : le combat pour défendre une politique européenne ambitieuse continue !](#) »).

Nous saluons notamment dans la résolution :

- la demande de mise en place d'un dispositif efficace et communautaire de sauvetage en mer, assorti d'un mandat clair en matière de recherche et de sauvetage et d'un champ d'intervention étendu ;
- la promotion d'un mécanisme de solidarité intra-européenne en appelant à une répartition obligatoire des demandeurs d'asile entre les États membres, l'activation de la directive "protection temporaire" de 2001 et une assistance renforcée pour les États en première ligne ;
- l'encouragement à la recherche de voies légales de migration en augmentant les efforts de l'ensemble des États membres en matière de réinstallation, en demandant la délivrance de visas humanitaires dans les ambassades ou consulats des États membres dans les pays tiers et en insistant sur la nécessité d'une approche holistique en matière de migrations qui prennent en compte tous les aspects de la migration, y compris la migration économique ;
- l'accent mis sur la responsabilité de tous les États membres de transposer de manière pleine et entière les instruments du régime d'asile européen commun pour que les demandes d'asile, quel que soit le pays d'accueil dans l'Union, reçoivent un traitement équivalent ;
- le soutien à une coopération accrue avec les pays tiers afin de renforcer leurs capacités en matière d'asile et de promouvoir les politiques de développement. Elle encourage les efforts diplomatiques pour permettre une résolution des conflits et un retour à la stabilité dans certaines zones, telles que la Libye, l'Irak et la Syrie ;
- Elle met clairement en évidence la nécessité d'une lutte contre les trafiquants en favorisant entre autres une coopération accrue avec les pays tiers et entre les agences de l'Union, telles qu'Europol, Frontex et le Bureau européen d'appui en matière d'asile.

Pour le Parlement, cette résolution ne constitue évidemment qu'une étape pour répondre à l'urgence. Il présentera dans les mois qui viennent un rapport analysant la politique migratoire européenne selon une approche de court, moyen et long-terme, assorti d'une série de recommandations précises. En attendant, c'est la Commission européenne qui devra faire preuve d'audace le 13 mai prochain en présentant un Agenda européen pour les migrations ambitieux !

Bruxelles	Strasbourg	Paris
47-53, rue Wiertz	Allée du Printemps	288, boulevard St Germain
ASP14G358	WIC-MO5074	1 <sup>er</sup> étage
B.1047 Bruxelles tél +32.2.284.47.09 fax +32.2.284.69.80	F.67000 Strasbourg tél +33.3.88.17.36.29 fax +33.3.88.17.94.82	F.75007 Paris tél +33.1.47.05.26.63 fax +33.1.47.53.05.17